

Cordées de la réussite

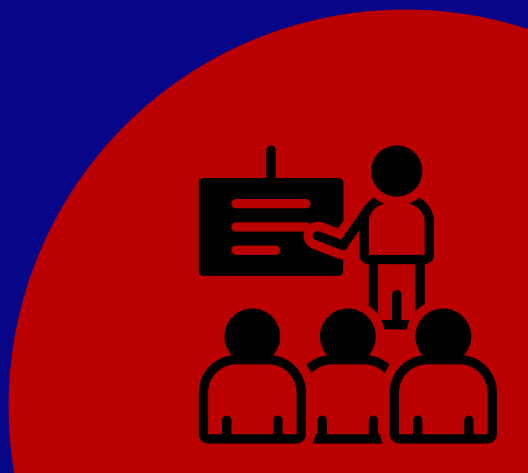
Appel à projets 2021-2022

Région académique
Hauts-de-France

Guide d'accompagnement

Du 15 juin au 13 juillet 2021

Pour plus d'informations, consultez la rubrique "contacts"



Informations



Le dépôt des dossiers de validation des projets de Cordée dans le cadre du présent appel à projets s'opère du :

15/06/21 au 13/07/21

Les projets concernent l'année scolaire 2021/2022.

Toutes les têtes de Cordées doivent déposer un projet, y compris les Cordées validées en 2020-2021.

Le dossier de validation de Cordée comporte une fiche de présentation du projet de Cordée et une fiche de composition et financement de la Cordée. L'ensemble sera à déposer sur le portail Dauphin, avant le 13 juillet 2021, en complément de la saisie du formulaire : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Ce dossier doit concrétiser un projet de Cordée construit conjointement par la tête de Cordée et ses établissements encordés.

Présentation des Cordées de la réussite

Depuis la rentrée 2020, les « Cordées de la réussite » et les « Parcours d'excellence » ont fusionné en un seul dispositif sous l'appellation « Cordées de la réussite ». Ce dispositif interministériel est piloté par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Les Cordées de la réussite participent à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Elles visent à appréhender et développer de façon complémentaire :

L'ambition

L'orientation et la
connaissance des
filières de poursuite
d'études et de
formation

Les repères
culturels et la
curiosité
intellectuelle

Une Cordée repose sur un partenariat entre d'une part, une « tête de Cordée » qui est un établissement de l'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, lycées avec CPGE ou STS, écoles de la fonction publique) et d'autre part, des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle). Le projet de Cordée doit être coconstruit par la tête de Cordée et les établissements encordés.

Public cible des Cordées de la réussite



Les Cordées s'adressent à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé, dès la classe de 4^{ème} jusqu'à la Terminale. De fait, aucune sélection n'est alors opérée parmi les élèves, que ce soit par l'établissement ou par la tête de Cordée. Certains élèves sont prioritairement concernés par le dispositif :

Elèves scolarisés en éducation prioritaire (REP+ et REP)

Elèves résidant en quartier prioritaire de la ville (QPV) en particulier dans les cités éducatives [1] (dont l'association au projet est obligatoire) ou appartenant au territoire d'un PaQte [2]

Collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles

Lycéens technologiques qui souffrent souvent d'un déficit d'image et méconnaissent l'étendue des possibilités de poursuites d'études

Elèves de 4^{ème}, classe initiale du dispositif

Elèves accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Lycéens professionnels qui doivent bénéficier de parcours personnalisés et progressifs ainsi que les élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers

[1] Les Cités éducatives (www.citeseducatives.fr) visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

[2] Initié par le gouvernement, le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (www.paqte.fr) invite les entreprises à s'engager dans ces quartiers pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui habitent dans un quartier prioritaire. Le programme est décliné en 4 axes, dont le premier est particulièrement pertinent dans le cadre des Cordées : « sensibiliser » (favoriser le dialogue entre l'entreprise et les jeunes). Quelques exemples d'actions déployées par les entreprises :

Accueil de stagiaires de 3^{ème} : en individuel ou en collectif (via la plateforme monstagedetroisieme.fr par exemple)

Accueil de sessions de stage dès la 4^{ème} sur la découverte des métiers

Accueil d'autres formats de stage : stage mixte jeunes de QPV - enfants du personnel - enfants en situation de handicap

Partenariat avec un collègue spécifique

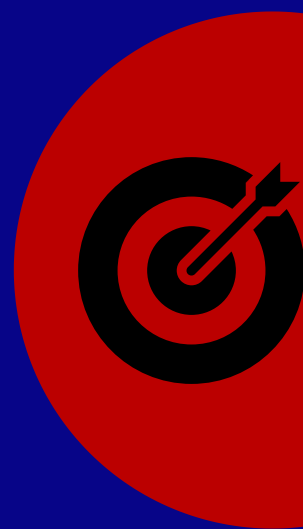
Dispositifs d'accompagnement de jeunes dans une conduite de projets

Dispositifs de parrainage de jeunes scolaires de QPV...

Public cible des Cordées de la réussite



Plus largement, les élèves manquant de confiance en eux sont encouragés à s'engager. Le dispositif est également inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap, des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il veille aussi à l'égalité des chances entre les filles et les garçons.

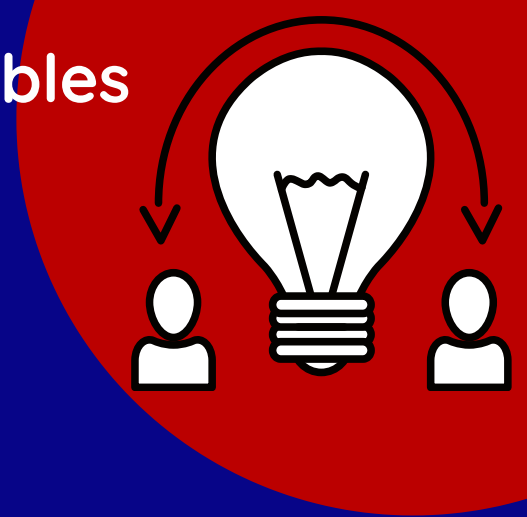


Place des familles

Chaque fois que cela est possible, il est souhaitable d'associer les familles aux Cordées de la réussite afin de rendre le dispositif d'autant plus lisible. Outre les différentes réunions d'informations et de lancement, il pourrait être envisagé de proposer aux parents d'élèves d'accompagner quelques sorties. La participation des familles se construit dans la durée. Ainsi, des courriers d'invitation, des appels téléphoniques, des événements marquants permettront de rendre l'échange plus personnalisé et rapprocheront l'école et les familles.



Typologie des actions envisageables



De manière concrète, au-delà du lien privilégié avec la tête de Cordée, les actions proposées peuvent revêtir plusieurs formes. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques exemples :

Aide au travail
personnel

Temps de renforcement
de culture générale

Visites de lieux de
formation

Visites culturelles : musée,
théâtre, opéra, cinéma...

Tutorat

Visites d'entreprises et
d'administrations du secteur
public

Interventions de
représentants d'associations et
personnalités

Rencontres d'étudiants
ou d'anciens étudiants

Témoignages de
professionnels

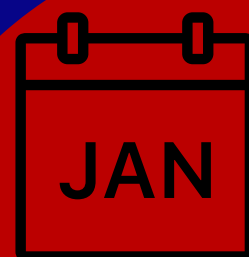
Séquences d'observation
ou de stage

Forums des métiers

Parrainage

Semaine des Cordées de la réussite

Ces actions peuvent prendre une résonance toute particulière dans le cadre de la Semaine des Cordées, organisée traditionnellement la 3ème semaine de janvier. Cette semaine a vocation à mobiliser, dans toutes les académies, l'ensemble des acteurs du dispositif des Cordées. Et les établissements sont invités à communiquer de manière vive et dynamique autour des actions mises en œuvre.



Encourager la mobilité



Afin d'accompagner les élèves à davantage de mobilité, les déplacements en transports en commun sont, autant que possible, à privilégier.

Plus largement, il s'agit de donner aux élèves l'expérience de la mobilité en leur offrant l'opportunité de découvrir des lieux et des secteurs professionnels différents de leur environnement familial.





Construction de partenariats variés autour des Cordées

Au-delà du lien privilégié avec l'enseignement supérieur, l'établissement tête de Cordée se doit d'enrichir la Cordée en nouant des partenariats avec des structures culturelles ou associatives autour du projet thématisé. De plus, les Cordées doivent capitaliser sur les différents dispositifs de politique publique tels que les cités éducatives ou le PaQte en profitant de leurs ressources. En effet, les Cordées constituent des réseaux de solidarité en ce qu'elles fédèrent des partenaires qui nourrissent les projets de leur expertise.

Les têtes de Cordées sont donc encouragées à développer leur réseau associatif et partenarial pour dynamiser leur Cordée.

Voici une liste non exhaustive d'associations liées à la région académique :

Article 1

Accompagner les lycéens dans leurs choix d'orientation.

Pour aller plus loin : <https://article-1.eu/>

Pour aller plus loin : <https://inspire-orientation.org/>



Trouve ta voie



Accompagner les choix d'orientation par le développement de compétences transversales.

Pour aller plus loin : <http://egalite-des-chances.essec.edu/nos-programmes/trouvetavoie>

AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville)

Intervenir dans les collèges pour démystifier l'université.

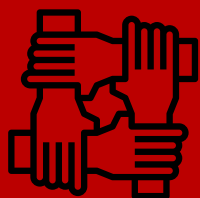
Pour aller plus loin : <https://afev.org/>



Les Entretiens de l'Excellence

Susciter l'ambition des élèves dans leur poursuite d'études et promouvoir l'égalité des chances.

Pour aller plus loin : www.lesentretiens.org



Energie Jeunes

Développer la persévérance scolaire à travers un programme de formation adapté en direction des collégiens.

Pour aller plus loin : <https://energiejeunes.fr/>



Moteur !



Grandir en favorisant la rencontre des jeunes avec des modèles inspirants et en les encourageant à se projeter dans l'avenir grâce à des ateliers d'orientation innovants.

Pour aller plus loin : <https://www.leprojetmoteur.org/quel-est-ce-que-moteur>

Arpejeh

Construire une relation sur le long terme entre les jeunes en situation de handicap et les employeurs dans une approche professionnalisante dépassant les questions liées au handicap.

Pour aller plus loin : www.arpejeh.com



L'Envol, le Campus de la Banque Postale



Accompagner les élèves méritants et motivés issus de milieux modestes de 3ème et 2nde professionnelle jusqu'à leur intégration dans une filière sélective et/ou leur insertion professionnelle.

Pour aller plus loin : <https://www.labanquepostale.fr/legroupe/banque-et-citoyenne/engagement-citoyen/rubrique-rse/envol-le-campus-la-banque-postale.html>

Le Collectif Mentorat

Favoriser la réussite scolaire et améliorer l'insertion professionnelle.

Pour aller plus loin : <https://www.lementorat.fr/>



Contexte régional de l'appel à projets 2021-2022

Dans la région académique Hauts-de-France, un comité régional assure le pilotage et le suivi des Cordées de la réussite sous l'autorité du Préfet de région, de la Rectrice de région académique et du Recteur de l'académie d'Amiens. La région y est représentée ainsi que la DRAC (direction régionale des affaires culturelles). Le pilotage régional renforcé représente une opportunité pour rechercher une couverture territoriale la plus large possible et une plus grande qualité dans les projets qui répondent aux besoins des élèves.

Quelques données mobilisatrices sur la région Hauts-de-France

29 % de personnes ni diplômées, ni en formation, ni au travail chez les 18-25 ans
(taux le plus élevé du territoire national contre 23 % en moyenne nationale)

5,1 % d'habitants en situation d'illettrisme
(contre 3,6 % en France)

7,8 % des élèves en retard d'un an ou plus à l'entrée en 6ème
(contre 6,8 % en France)

70,8 % de chances d'obtenir le bac pour un élève de 6ème
(2ème score le plus faible)

77,1 % des nouveaux bacheliers poursuivent leurs études dans le supérieur
(contre 78 % en France)

34,9 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus est non diplômée
(contre 30,5 % en France)

87,8 % des élèves de 2nde accèdent au bac en voie générale et technologique
(contre 89,2 % en France)

58,8 % des élèves de 2nde accèdent au bac en voie professionnelle
(contre 63,2 % en France)

Source : Dialogues stratégiques régionaux 2020 - Feuille de route de la région académique Hauts-de-France

Sources de financement des Cordées de la réussite

Programme financeur (budget opérationnel de programme)	Organisme financier	Nature des dépenses	Niveau d'exécution des dépenses
BOP 141 "Enseignement scolaire public du 2nd degré"	DGESCO Direction Générale de l'Enseignement Scolaire	Frais de sorties culturelles, de déplacements et de fonctionnement divers pour les élèves	EPLE encordés EPLE têtes de Cordées
BOP 231 "Vie étudiante"	DGESIP Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle	Défraiement, rémunération éventuelle des tuteurs étudiants dans les établissements scolaires	Etablissements du Supérieur têtes de Cordées EPLE têtes de Cordées
BOP 147 "Politique de la ville"	ANCT Agence nationale de la cohésion des Territoires	Frais de déplacement des élèves en QPV et des étudiants qui les accompagnent ainsi que des intervenants partenaires	EPLE têtes de Cordées Etablissements du Supérieur têtes de Cordées



Clés de répartition des financements

**BOP 141
DGESCO**

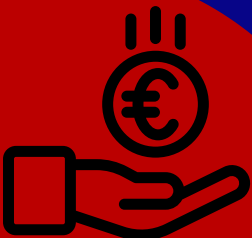
**BOP 231
DGESIP**

S'agissant des têtes de Cordées, les subventions sont réparties en concertation Rectorat/Préfecture en fonction de la demande de financement déposée dans l'appel à projets, du nombre prévisionnel d'élèves encordés, des reliquats éventuels de crédits des années précédentes.

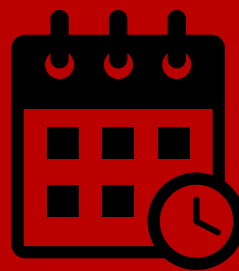
S'agissant des établissements encordés, les subventions sont réparties en fonction du nombre prévisionnel d'élèves encordés et de leur appartenance au public cible ainsi que des reliquats éventuels de crédits des années précédentes.

**BOP 147
ANCT**

Ces crédits sont accordés si le nombre d'élèves résidant en quartier de la politique de la ville (QPV) est supérieur ou égal à 50 % des bénéficiaires de la Cordée. Ces crédits ne pourront bénéficier qu'aux élèves issus des QPV.



Procédure de financement et de validation de la Cordée



Etape 1 : Dépôt des dossiers

Juin - Juillet

Toutes les têtes de Cordées doivent déposer un projet sur la plateforme « Dauphin ».

Etape 2 : Validation de la Cordée

Septembre

La validation peut être accordée pour un ou trois ans et conditionne l'accès aux financements dans le cadre de l'appel à projets. Elle est décidée en comité régional de pilotage et de suivi.

Etape 3 : Notification des crédits

Octobre

Les têtes de Cordées sont informées du montant accordé par le Rectorat et la Préfecture de région au moyen d'une notification.

Etape 4 : Bilan

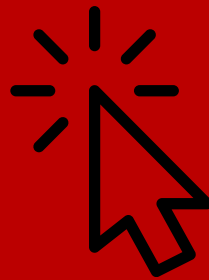
**Mai - Juin
2022**

Les têtes de Cordées sont interrogées sur les dépenses et les reliquats des crédits octroyés .



Bilan des actions engagées

La réalisation d'un bilan des actions menées constitue une étape indispensable qui se concrétise par une enquête ministérielle annuelle émanant de la DGESCO et de la DGESIP. Cette enquête, élaborée selon des critères préétablis, est obligatoire en raison des subventions que les établissements perçoivent. Les résultats permettent aux ministères de suivre l'utilisation des moyens alloués et favorisent un accompagnement au plus près de vos attentes. Cette enquête sera réalisée en mai/juin 2022.



Le dossier est à déposer avant le 13 juillet 2021 sur le portail Dauphin. Nos services peuvent vous accompagner dans la construction de projets communs.

Un guide méthodologique destiné aux têtes de Cordées est disponible pour apporter des éclairages :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid26250/cordees-de-la-reussite.html>.

Des ressources de pilotage et d'animation pédagogiques à destination des chefs d'établissement encordé sont consultables :

<https://eduscol.education.fr/2768/ressources-pour-piloter-et-animer-les-cordees-de-la-reussite>

Profitez de nos sites académiques, la liste des têtes de Cordées 2020-2021 y est référencée :

Académie de Lille : <https://www1.ac-lille.fr/les-cordees-de-la-reussite-121551>

Académie d'Amiens : <https://www.ac-amiens.fr/1278-cordees-de-la-reussite.html>



Contacts

Pour toute question relative à l'accompagnement pédagogique et administratif, merci de contacter la DRAIO (Délégation de Région Académique à l'Information et à l'Orientation) :

DRAIO
Pôle Orientation

Marie SEILLER

03 20 15 66 55

DRAIO
**Pôle Enseignement
supérieur**

Laurent CASADIO

03 22 80 52 46

cordees@region-academique-hauts-de-france.fr

Pour tout problème d'ordre technique relatif à Dauphin, un service de support est à votre disposition au **09 70 81 86 94** ou à l'adresse **support.p147@proservia.fr**

Pour toute question relative au dépôt sur Dauphin, merci de contacter :

Préfecture du Nord

Elise COQUELLE-HARRAS

elise.coquelle-harras@nord.gouv.fr

Olivia CODIAT

olivia.codiat@nord.gouv.fr

DDETS Pas de Calais

Delphine IWANCZYZSAK

delphine.iwanczyzsak@pas-de-calais.gouv.fr

DDETS Oise

Jessica TROCH

jessica.troch@oise.gouv.fr

DDETS Aisne

Stéphanie MALACHOWSKI

stephanie.malachowski@aisne.gouv.fr

DDETS Somme

Céline SEGUIN

Sabine CANEL

ddcs-polville@somme.gouv.fr



Guide réalisé par :

David DUBAR, chargé de mission Cordées de la Réussite, DRAIO Hauts-de-France

Naomi SCACCHIA, chargée d'études et d'accompagnement, DRAIO Hauts-de-France